

## Catéchiste: un ministère... qui existe déjà ?

**Author** : Jean-Marie Vaas

**Categories** : [Actes du Pape](#), [Brèves](#), [Église universelle](#), [En Une](#), [Non classé](#), [Osservatore Vaticano](#), [Rome](#), [Rome](#)

**Date** : 13 mai 2021

Par la lettre apostolique en forme de « motu proprio » [Antiquum ministerium](#) datée du 10 mai 2021, **le Pape François a institué le ministère laïc de catéchiste**. Si cette institution se place dans le souhait d'« ouvrir » des ministères aux laïcs autres que ceux relevant du sacrement de l'ordre, **certains sont cependant dubitatifs dans la mesure où ce ministère existerait déjà**.

En effet, pour le Révérend-père Pius Pietrzyk, dominicain américain, **un tel ministère serait déjà prévu par le canon 785 du Code de Droit Canonique** :

Si on lit le canon 785 du Code de droit canonique,

Can. 785 - § 1. Pour accomplir l'oeuvre missionnaire, des catéchistes seront choisis, c'est-à-dire des fidèles laïcs dûment instruits et remarquables par leur vie chrétienne qui, sous la direction du missionnaire, s'adonneront à l'enseignement de la doctrine évangélique et à l'organisation des célébrations liturgiques et des oeuvres de charité.

§ 2. Les catéchistes seront formés dans des écoles destinées à cette fin ou, à défaut de celles-ci, sous la direction des missionnaires.

En outre, l'idée d'instituer des ministères laïcs était déjà prévue en 1923 par un texte de la Congrégation pour la propagande de la Foi, si l'on en croit le même dominicain ! Il y a en effet des lignes directrices que l'on peut retrouver à la page 369 des [Acta Apostolicae Sedis](#) de 1923 (le texte en question est exclusivement en italien).